

La conférence salariale 2024 des secteurs sanitaire, social, médico-social et de l'aide à domicile, s'est tenue mardi 28 février.

Les annonces de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) ont été dans la continuité du décret, « portant annulation de crédits » promulgué par le Premier ministre, Gabriel ATTAL, le 22 février.

C'est l'austérité budgétaire qui nous a été annoncée, austérité assortie d'un chantage à la Convention Collective Unique Étendue (CCUE) pour la Branche du secteur Sanitaire, Social et Médico-social.

Ainsi, les enveloppes budgétaires 2023 ont été supprimées. Celles de 2024 seront maintenues (300 Millions pour les bas salaires) si et seulement si les organisations syndicales acceptent de construire les bases essentielles d'une convention collective unique étendue avant fin 2024 et de s'y engager, entre autres, en acceptant de participer à des groupes de travail.

Dans la Branche de l'Aide à Domicile, ce n'est pas mieux.

La seule annonce faite, c'est la création d'un fonds de mobilité de 100 millions d'euros pour permettre aux conseils départementaux de financer des dispositions de mobilité (flottes de véhicules et déplacements non consécutifs). Mais ce financement est dépendant de l'article 7 de la proposition de Loi « bien vieillir », non encore validé.

Pour les deux Branches, l'enveloppe de cadrage des futures négociations des valeurs de point n'est que de 72 millions d'euros, soit une possible évolution minimaliste de 0,5 %, bien loin de l'inflation et de l'austérité salariale imposée depuis plus de 40 ans.

Par ailleurs, la DGCS nous a annoncé qu'il n'y aurait plus de faisant fonction dans le secteur à partir de 2027 et que l'*attractivité* du secteur passera par la reconversion, l'amélioration de l'accueil des stagiaires, le développement des contrats professionnels ou la mise en place de nouveaux parcours de formation qualifiante.

Pour notre part, à FORCE OUVRIERE Action Sociale et Santé Privée, nous refusons le chantage à la CCUE. Nous refusons la casse annoncée des conventions collectives qui reconnaissent encore les diplômes, l'ancienneté et garantissent des congés supplémentaires.

Dans l'unité avec la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et SUD, nous considérons que pour que continue d'exister dans notre pays un secteur non lucratif, sanitaire, social, médico-social et de l'aide à domicile, à la hauteur des besoins des populations les plus fragilisées de notre république, il faut obtenir :

- Le retrait du décret 2024-124 d'austérité budgétaire,
- Les 183 € net pour TOUTES et TOUS et sans contrepartie,
- L'augmentation générale immédiate des salaires dans chaque convention collective,
- Un plan financier d'urgence qui garantisse l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail et d'accueil.

Nous invitons partout nos syndicats avec les salariés, dans l'unité, à informer les salariés de la situation, préparer avec eux, dans les assemblées générales, les cahiers de revendications et à organiser les moyens de les faire aboutir, si besoin par la grève.

Nous soutenons toutes les mobilisations à venir et sommes prêts à appeler dans l'unité à la nécessaire mobilisation nationale unitaire indispensable pour obtenir satisfaction.

**STOP**  
à l'austérité

**RETRAIT**  
du décret 2024-124



*Pour les salaires, les droits et la liberté !*

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO  
[www.fnasfo.fr](http://www.fnasfo.fr)





CONFÉRENCE SALARIALE 2024

## RIEN POUR LES SALAIRES !

Lors de la conférence salariale de ce jour a été annoncée une nouvelle cure d'austérité. Cette annonce s'inscrit pleinement dans la promulgation du décret 2024-124 « portant annulation de crédits » qui prévoit des économies de 10 milliards tous secteurs confondus. Plus particulièrement pour le secteur Sanitaire et de l'Action Sociale, à mission de service public, c'est plus de 1 milliard de crédits en moins.

De plus, le ministère a choisi sa méthode : le chantage. Et veut imposer la négociation d'une CCUE par blocs et de bas niveau comme préalable à d'hypothétiques augmentations salariales.

### **En attendant, une seule certitude : rien pour revaloriser les salaires !**

Les organisations syndicales CFTC, CGT, FO et SUD refusent ce coup de force et revendiquent :

- Le retrait immédiat du décret 2024-124.
- Les 183 € net pour TOUTES et TOUS et sans contrepartie
- L'augmentation générale immédiate des salaires dans chaque convention collective

Un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'accueil et d'accompagnement des populations les plus fragilisées.

Les organisations syndicales CFTC, CGT, FO et SUD invitent partout ses syndicats avec les salariés, dans l'unité, à préparer avec eux les cahiers de revendications et à organiser les moyens de les faire aboutir, si besoin par la grève

Sur la base de ces revendications, l'intersyndicale soutiendra toutes les mobilisations à venir.

Paris, le 28 février 2024

Fédération CFTC Santé-sociaux : Frédéric Fischbach – 06.62.06.63.45

Fédération CGT Santé et Action Sociale : Julie Massieu - 06.28.11.91.13

Fédération FO Action sociale Pascal Corbex - 06.61.12.85.20

Union Nationale des syndicats de la Santé Privée FO : Franck Houlgatte - 06.12.25.94.25

Fédération SUD Santé-sociaux : Ramon Vila - 06 01 73 71 28



## Déclaration FO Conférence Salariale du 28 février 2024

Alors que s'ouvre cette conférence salariale, FORCE OUVRIÈRE souhaite réaffirmer ses revendications et faire part de son inquiétude pour l'ensemble des droits des salariés après la promulgation du décret 2024-124 « portant annulation de crédits ».

Ce décret acte une cure d'austérité d'envergure qui ne pourra que porter atteinte aux intérêts des salariés, et n'épargnera pas notre secteur. Il fait suite à plusieurs années de gel de salaire et d'austérité qui ont conduit à une paupérisation des salariés et à un déficit de recrutements préjudiciable au fonctionnement des établissements du secteur Sanitaire, Social, Médico-social et de l'Aide à domicile.

### **FORCE OUVRIÈRE exige en préalable le retrait immédiat du décret 2024-124.**

Et nous continuons de revendiquer :

- L'indemnité forfaitaire mensuelle Ségur de 238 € brut (183 € net), pour tous, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022
- La transposition des dernières mesures de la Fonction Publique pour les salariés des différentes conventions collectives, à savoir :
  - La majoration de 25 % des heures travaillées de nuit entre 23h et 6h
  - La majoration de 20 % des heures travaillées le dimanche et les jours fériés
  - La majoration de 50 % des gardes des personnels médicaux
- L'augmentation générale des salaires de 25 % dans chaque convention collective
- La prise en compte de TOUS les temps de déplacement, en temps de travail effectif, y compris les temps de trajets domicile-travail et travail-domicile, pour l'Aide à domicile
- Le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives
- Un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins

Paris, le 28 février 2024